



ANNONCES LÉGALES

15

Vendredi 8 mars 2024

VAUCLUSE AGRICOLE



Avis d'enquête publique

Par arrêté du 13 février 2024, la préfète de Vaucluse a prescrit et organisé pour le compte de la commune d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE une enquête publique relative à la création d'une zone agricole protégée (ZAP) d'environ 835 hectares sur la commune d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE.

Cette enquête publique, d'une durée de trente-six jours consécutifs, se déroulera du 29 mars 2024 à 9 h 00 au 3 mai 2024 à 16 h 30 inclus.

Les informations concernant ce projet pourront être demandées auprès de la mairie d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE par voie postale au 35 place du 8 mai 1945 - 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE ou auprès du service urbanisme (urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant la durée de l'enquête publique au centre technique municipal de la mairie d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE - service urbanisme, 1115 route de Sorgues, 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (jours ouvrables).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Dossier de création d'une ZAP - Mairie d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, 35 place du 8 mai 1945, 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-sea@vaucluse.gouv.fr.

Monsieur Patrice CONEDERA, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants : Permanences : Centre technique municipal - service urbanisme.

À l'ouverture de l'enquête le vendredi :
- 29 mars 2024 : 9 h 00 - 12 h 00,
- mardi 9 avril 2024 : 9 h 00 - 12 h 00,
- lundi 22 avril 2024 : 13 h 30 à 16 h 30.
À la clôture de l'enquête le vendredi 3 mai 2024 : 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête publique et de l'ensemble du dossier sur le site internet des services de l'État en Vaucluse <https://www.vaucluse.gouv.fr>.

Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé au service urbanisme de la mairie d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE aux heures d'ouverture de celui-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE (service urbanisme), en préfecture de Vaucluse (direction départementale des territoires de Vaucluse, service économie agricole) et sur le site internet des services de l'État en Vaucluse. La préfète de Vaucluse, après avoir recueilli l'avis du conseil municipal d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune d'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, par arrêté préfectoral.

COOPFRUIT LUBERON
Société coopérative agricole
à capital variable
695 route des Garrigues
84400 VILLARS
RCS AVIGNON 452 313 406
Agrément HCCA 11611

Convocation assemblée générale

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le :

jeudi 4 avril 2024 à 17 heures
à la salle des fêtes de la Tuillière
(84490 ST-SATURNIN-LES-APT)

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 6 avril 2023.
2. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.
3. Approbation des comptes.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Approbation des conventions réglementées.
6. Constatation de la variation du capital social.
7. Affectation du résultat.
8. Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.
9. Indemnités allouées au conseil d'administration.
10. Budget alloué à la formation des administrateurs.
11. Compte rendu des actions du PO et de la gestion du FO 2023.
12. Présentation du PO 2024 et approbation des modalités de financement du FO 2024.
13. Délégation au conseil d'administration pour les Programmes opérationnels et

EN IMAGE



MSA Alpes-Vaucluse

Premier prix pour les jeunes vauclusiens !

La remise des prix de l'édition nationale de l'Appel à projets 'Jeunies' (APJ) de la MSA s'est déroulée ce dimanche 25 février au Salon international de l'agriculture (SIA). Dans la catégorie 18-22 ans, un projet soutenu par la MSA Alpes-Vaucluse a remporté le premier prix ! Les six jeunes membres du groupe primé, accompagné par la MFR du Haut Vaucluse, avaient été sélectionnés lors du concours départemental pour présenter leur projet au jury national lors du SIA (lire notre édition du 19 janvier 2024 page 6). Leur projet 'Sensibiliser aux dons' s'articule autour de trois actions, afin de favoriser l'entraide au sein du territoire : le glanage, le don de vêtements et la distribution de dons.

Les 15 lauréats du concours national ont reçu une bourse allant de 1 500 € à 2 500 € pour les aider à mener à bien leur projet. Organisé chaque année depuis 20 ans par la MSA, l'APJ 'Mieux vivre en milieu rural' est un concours à destination de jeunes, âgés de 13 à 22 ans, vivant en communes rurales. Depuis sa création, plus de 500 jeunes du territoire Alpes-Vaucluse ont été concernés et 160 projets ont été